



Nomination de Françoise Banat-Berger au SIAF

Douze chantiers stratégiques pour le secteur Archives

Le Service interministériel des Archives de France (SIAF) dispose - enfin ! - d'un responsable. La CFDT-Culture salue cette nomination et souhaite à cette occasion revenir sur les chantiers et questions, stratégiques pour le secteur Archives, évoqués et débattus au cours de l'année de vacance qui vient de s'écouler.

Les moyens d'une réelle politique ministérielle pour le secteur Archives

- 1. Animer une administration centrale efficiente**, dont les projets et les besoins soient portés au plus haut niveau : le SIAF connaît actuellement une situation de sous-effectif chronique qui compromet grandement l'exercice de ses missions régaliennes ; les efforts pour enrayer cette tendance doivent déboucher sur des recrutements aux postes vacants depuis plusieurs mois.
- 2. Défendre les missions imparties à nos services et institutions** : ces missions se sont vu récemment remises en cause, voire menacées, sous couvert d'un appel au renouvellement de nos pratiques professionnelles (débat sur les « archives essentielles ») masquant en fait une approche exclusivement comptable de la politique des archives, appuyée sur la feuille de route donnée par le comité « Action publique 2022 ».
- 3. Lutter contre le désengagement de l'État** : l'hypothèse d'une « contractualisation » du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives des services déconcentrés, opérateurs et collectivités inquiète les archivistes en mission dans les ministères et ceux mis à disposition en Archives départementales tout en risquant de fragiliser les relations établies avec les services versants.

4. Faire vivre les diverses instances d'appui et d'orientation de la politique dans le domaine des Archives : le Conseil supérieur des Archives et le Comité interministériel des Archives de France doivent pouvoir se réunir à nouveau.

Les moyens d'un réel fonctionnement et déploiement des services d'Archives nationales

5. Coordonner concrètement les trois SCN et faciliter les partages d'expertise métier.

6. Pourvoir les besoins en effectifs des Archives nationales pour accueillir dans les meilleures conditions (pour les agents aussi bien que pour les usagers) les fonds provenant du site de Fontainebleau.

7. Défendre les intérêts prioritaires et garantir le bon fonctionnement des Archives nationales dans le cadre du réaménagement du site de Paris (projet « Camus »).

8. Préparer l'avenir des Archives nationales en prévoyant dès aujourd'hui la construction de l'extension du site de Pierrefitte-sur-Seine, son équipement et les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à son bon fonctionnement.

9. Obtenir aux Archives nationales du monde du travail la mise en œuvre des préconisations de 2016 de l'Inspection générale des affaires culturelles, en premier lieu la stabilisation et le renfort des effectifs pour permettre la définition et la mise en œuvre d'un projet scientifique et culturel clair.

10. Doter les Archives nationales d'Outre-mer des moyens d'une politique scientifique à la mesure de la dimension internationale des fonds qu'elles conservent en pourvoyant les postes actuellement vacants (conservateur, CHED, techniciens d'art photographes), et informer le service des suites données à l'inspection menée fin 2017 début 2018.

Les moyens pour les agents sur l'ensemble du réseau des services publics d'archives

11. Avoir une véritable gestion prévisionnelle des emplois et compétences et garantir l'ouverture de postes en nombre suffisant aux concours de secrétaires de documentation, chargés d'études documentaires et conservateurs du patrimoine, pour pouvoir répondre aux besoins présents et à venir.

12. Consolider la position des agents mis à disposition en Archives départementales, éternels oubliés de l'administration centrale : le projet

d'exclusion de ces agents des listes électorales au Comité technique ministériel (CTM) a heureusement échoué, grâce à la mobilisation des agents eux-mêmes, relayés par la CFDT-Culture et d'autres organisations syndicales ; mais d'autres difficultés persistent et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Il est nécessaire d'éclaircir enfin les rôles et responsabilités des différentes administrations concernées : collectivités d'accueil, administration centrale du ministère et DRAC.

La CFDT-Culture, section Archives, sera attentive à la prise en considération de ces questions, à travers les instances de dialogue social dans lesquelles elle représente les agents. Elle saura également être un interlocuteur constructif et vigilant, tant sur les conditions de travail des archivistes que sur l'avenir du réseau des services publics d'archives en France.

La CFDT-CULTURE, section Archives
Paris le 21 février 2019